

Barème ecosystem

Petits appareils extincteurs

Montants d'éco-participation applicables à partir du 1^{er} janvier 2024

Critère 1

Prime de 0,30€: utilisation dans le PAE d'une poudre contenant une proportion fixée entre 5% et 50% de poudre recyclée post-consommateur.

Critère 2

Pénalité de 0,30€: absence d'incitation des utilisateurs à l'allongement de la durée de vie de leur PAE par la maintenance.

Nombre de critères d'éco-modulation satisfaits par le produit

Aucun
ou les deux

Critère 1
(seul)

Critère 2
(seul)

Sous-catégorie (2)	Code d'éco-participation (1)	Montant HT par unité (3)		
Petits appareils extincteurs				
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE < 1 KG OU 1 LITRE	E2.1	1,10 €	0,80 €	1,40 €
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE = 1 KG OU 1 LITRE	E2.2	1,10 €	0,80 €	1,40 €
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE > 1 KG OU 1 LITRE ET < 2 KG OU 2 LITRES	E2.3	1,10 €	0,80 €	1,40 €
PETITS APPAREILS EXTINCTEURS D'UNE CHARGE NOMINALE = 2 KG OU 2 LITRES	E2.4	1,10 €	0,80 €	1,40 €

(1) Code pouvant être utilisé pour l'affichage du coût de fin de vie des petits appareils extincteurs sur les catalogues, devis, factures...

(2) Petits appareils extincteurs et autres appareils sous pression à fonction extinctrice de charge nominale inférieure ou égale à 2 kg ou 2 litres

- Hors aérosols et fumigènes à fonction extinctrice ;
- Contenant un agent extincteur autre que CO₂ et halon ;
- Qu'ils soient destinés à des particuliers ou des professionnels ;
- Qu'ils soient fixes ou portatifs.

Liste des équipements visés non exhaustive (pour plus d'information sur les produits concernés, contacter **ecosystem**).

(3) Montant hors taxes de la contribution financière due par l'adhérent pour chaque unité de petits appareils extincteurs mise sur le marché.